

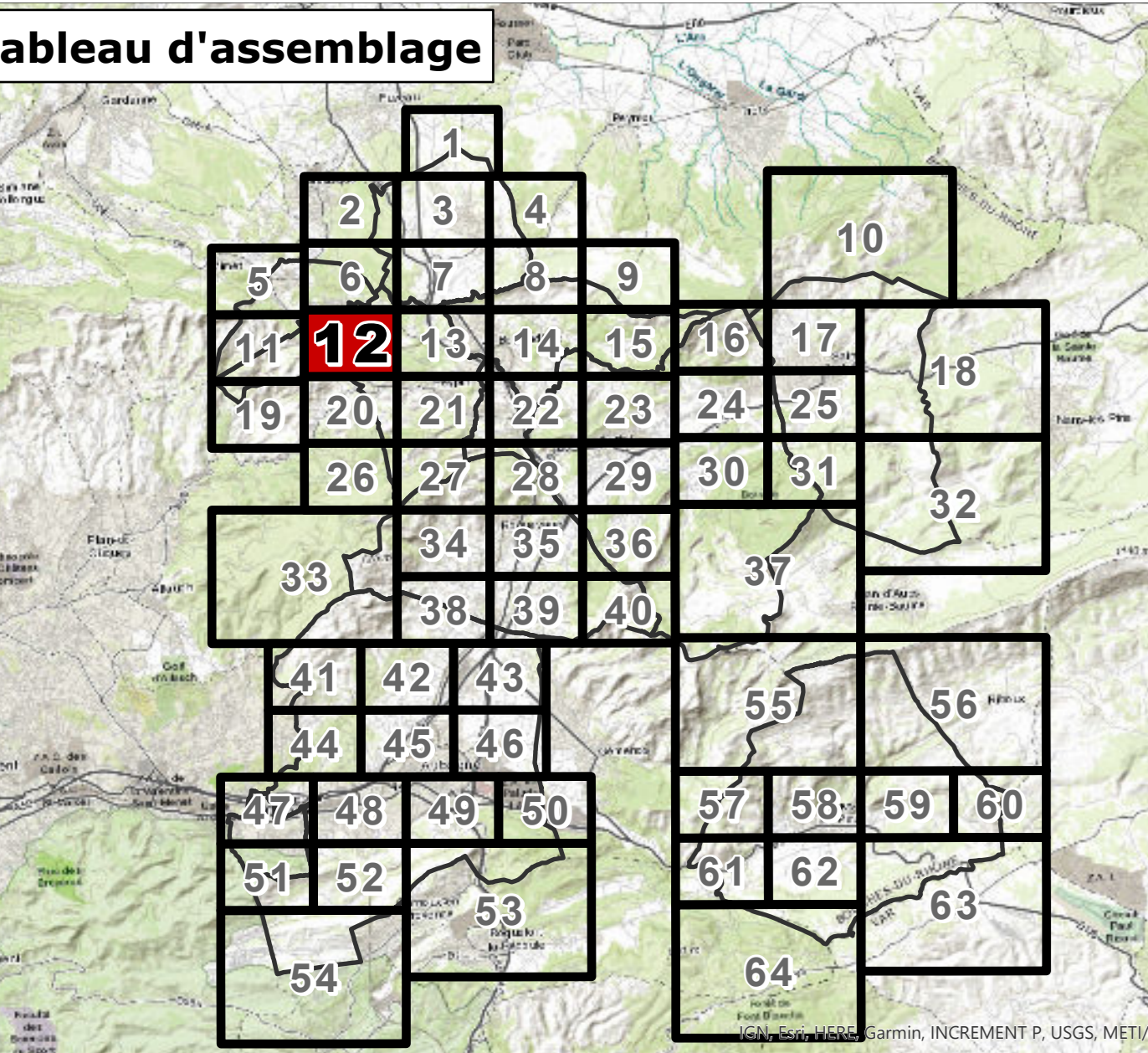
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
12

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

CADOLIVE, PEYPIN, SAINT-SAVOURNIN



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, d'Arnaud, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUI

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Alés table - Prescriptions simples
- Alés table - Prescriptions renforcées
- Alés fort - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffayasse, Peyget et Saint-Zacharie

Portes à Connaissance - PAC Houzeaux

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- 25 de priorité 1 (P1)
- 25 de priorité 2 (P2)
- 25 de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARD
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source hydrogéologique
- Périmètre de protection rapprochée - source hydrogéologique

Fond de Plan

- Parcelle
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Croisement

